Initiation aux outils multimédia

UE 06

Enseignant(s) responsable de l'UE : Jennifer DEMEULDRE

Année d'études	Bloc 1
Acronyme	PEU11OM
Nombre de crédits ECTS	2 (facteur de pondération)
Volume horaire	26 h (Q1 26 / Q2 0)
Période de l'année	Quadrimestre 1
Niveau du cycle	1er cycle
Cadre européen de certification	Niveau 6
Caractère dans le programme	Cours obligatoire dans le programme
Langue(s) d'enseignement	—
Coordonnées du service	Campus de Jodoigne, Chaussée de Tirlemont, 1370 Jodoigne
Mode d'évaluation	Unité évaluée en épreuve intégrée
UE prérequises	Néant
UE corequises	Néant

Liste des activités d'apprentissage

Activité d'apprentissage	Volume horaire	ECTS	Présence obligatoire
PE11OM Initiation aux outils multimédia	26	2	OUI

Contribution de l'UE au profil d'enseignement du programme

- **RE03.0** ARES. 3.0 Assurer une communication professionnelle

Autres connaissances ou compétences prérequises

Initiation aux outils multimédia

connaissance usuelle du français

Descriptif des objectifs et des contenus de l'UE

Initiation aux outils multimédia

Objectifs

- Permettre à l'étudiant d'acquérir les aptitudes méthodologiques spécifiques à la mise en page d'un document long ainsi qu'à la réalisation informatique.
- Permettre à l'étudiant d'acquérir les aptitudes méthodologiques spécifiques à l'utilisation d'un programme de présentation assistée par ordinateur (Powerpoint).

Contenu

- Recherche de documentation sur un sujet et analyse.
- Présentation des informations dans un document long respectant la mise en page, et les normes de

dactylographie et en utilisant de manière optimale un logiciel de traitement de textes.
- Réalisation d'une série d'exercices de traitement de textes.
- Réalisation d'une présentation Powerpoint d'un sujet.

Activités et méthodes d'apprentissage et d'enseignement

Initiation aux outils multimédia

L'étudiant apprendra la théorie à son rythme via le syllabus de cours (en classe inversée) et réalisera en classe des exercices en rapport avec la théorie. Les exercices seront à remettre chaque semaine. L'enseignant sera là en appui pour guider l'étudiant dans son apprentissage.

A coté des exercices, des travaux seront à rendre dans un délai imparti.

Acquis d'apprentissage sanctionnés, spécifiques et contribuant à l'UE

Initiation aux outils multimédia

- d'assurer une communication écrite appropriée, claire et structurée, dans une langue correcte;
- d'utiliser de manière optimale le logiciel de traitement de textes;
- de réaliser un dossier sur un document long et d'en assurer sa mise en page;
- de référencer correctement ses sources;
- de réaliser une présentation powerpoint.

Description des supports de cours indispensables

Aucun support indispensable renseigné.

Description des références et des supports complémentaires

Description	Accès à la source	URL
Initiation aux outils multimédia : Les syllabi de cours sont disponibles sur le campus numérique.	Ce support de cours est disponible sur le campus numérique	—

Mode d'évaluation et de pondération par activité au sein de l'UE

Cette unité d'enseignement est évaluée en épreuve intégrée.

Janvier

Ensemble de l'UE

Évaluation continue	100 %	Type de questions : —	Examen à livre : —

Si les travaux comportent plus de 10 fautes d'orthographe, ils auront la note de 0 (voir contrat didactique).
Le cours étant un cours pratique, il est un cours en évaluation continue dont la présence est obligatoire. A ce titre, il est soumis aux règles d'activités de présence obligatoire telles que prévue dans le RGEE des études (points 6.3.2).

Le contenu du syllabus est indispensable pour satisfaire aux critères de l'évaluation mais des éléments vus au cours non contenus dans le syllabus peuvent intervenir lors de l'évaluation.

Les parties travaux doivent être réussies à minimum 50% chacun sinon la note de l'UE sera la note la plus basse des travaux. Toutefois, la note de la partie réussie sera reportée pendant les autres sessions de l'année uniquement.

L'usage de **l'intelligence artificielle** est autorisé uniquement dans les conditions suivantes :

- Les textes générés par l'IA ne représentent **pas plus de 20% du travail** ET on été **remaniés et reformulés** par les étudiant·es pour répondre aux exigences de la grille d'évaluation ;
- Les textes ainsi obtenus sont **mis en évidence** dans le travail et signalés par une note de bas de page ;
- **Le(s) prompt(s)** servant à générer le ou les contenus sont fournis en annexe au travail ;
- Le type d'IA et le nom du logiciel sont également spécifiés en note de bas de page.

Janvier bis

Ensemble de l'UE

Travaux durant la session	100 %	Type de questions : —	Examen à livre : —

Les deux parties travaux doivent être réussies à minimum 50% chacun sinon la note de l'UE sera la note la plus basse des deux travaux. Toutefois, la note de la partie réussie sera reportée pendant les autres sessions de l'année uniquement.

Le contenu du syllabus est indispensable pour satisfaire aux critères de l'évaluation mais des éléments vus au cours non contenus dans le syllabus peuvent intervenir lors de l'évaluation.

Si les travaux comportent plus de 10 fautes d'orthographe, ils auront la note de 0 (voir contrat didactique).

L'usage de **l'intelligence artificielle** est autorisé uniquement dans les conditions suivantes :

- Les textes générés par l'IA ne représentent **pas plus de 20% du travail** ET on été **remaniés et reformulés** par les étudiant·es pour répondre aux exigences de la grille d'évaluation ;
- Les textes ainsi obtenus sont **mis en évidence** dans le travail et signalés par une note de bas de page ;
- **Le(s) prompt(s)** servant à générer le ou les contenus sont fournis en annexe au travail ;
- Le type d'IA et le nom du logiciel sont également spécifiés en note de bas de page.

Août			
Ensemble de l'UE			
Travaux durant la session	100 %	Type de questions : —	Examen à livre : —

Les deux parties travaux doivent être réussies à minimum 50% chacun sinon la note de l'UE sera la note la plus basse des deux travaux. Toutefois, la note de la partie réussie sera reportée pendant les autres sessions de l'année uniquement.

Le contenu du syllabus est indispensable pour satisfaire aux critères de l'évaluation mais des éléments vus au cours non contenus dans le syllabus peuvent intervenir lors de l'évaluation.

Si les travaux comportent plus de 10 fautes d'orthographe, ils auront la note de 0 (voir contrat didactique).

L'usage de **l'intelligence artificielle** est autorisé uniquement dans les conditions suivantes :

- Les textes générés par l'IA ne représentent **pas plus de 20% du travail** ET on été **remaniés et reformulés** par les étudiant·es pour répondre aux exigences de la grille d'évaluation ;
- Les textes ainsi obtenus sont **mis en évidence** dans le travail et signalés par une note de bas de page ;
- **Le(s) prompt(s)** servant à générer le ou les contenus sont fournis en annexe au travail ;
- Le type d'IA et le nom du logiciel sont également spécifiés en note de bas de page.